



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
Région du Québec
Programmes maritimes
Protection eaux navigables

Coast Guard
Quebec Region
Marine Programs
Navigable Waters Protection Program

FAX

DATE:

17 janv., 03

TOTAL PAGE(S):

3

**À:
TO:**

Monsieur Éric Giroux

FAX : (418) 649-6443

**DE:
FROM:**

Richard Jones
Protection des eaux navigables
Garde côtière canadienne
101 boul. Champlain (3e étage)
Québec QC G1K 7Y7
Tél.: (418) 649-6950 Téléc.: (418) 648-7640
Courriel: rjonesri@dfo-mpo.gc.ca

**OBJET:
SUBJECT:**

Rapport de décision, projet hydroélectrique Eastmain-1-A / Rupert

Suite à votre lettre de 15 janvier 2003, voici le rapport de décision nous concernant pour le projet ci-haut mentionné.

Espérant le tout conforme à vos attentes.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Salutations !



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église
2^e étage, case postale 9514
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

1141 Route de l'Église
2nd floor, P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

Règlement sur la coordination fédérale
sections 3 et 4
Rapport de décision

Projet: hydroélectrique Eastmain-1-A / Rupert

AUTORITÉ FÉDÉRALE : MPO / Garde côtière Canadienne
NOM ET TITRE : Michel Demers, surintendant
DATE : 2003-01-17

Avec l'information disponible, est-ce que votre ministère ou agence :

(a) est vraisemblablement une autorité responsable
(c'est-à-dire, s'il y a un déclencheur) ?

Oui

Non

Indiquez l'élément déclencheur prévu à l'article 5 de la LCÉE

Élément déclencheur : Loi sur la protection des eaux navigables, article 5.1

Est-ce que votre ministère ou agence :

(b) requiert plus de renseignements afin de pouvoir prendre une
décision en ce qui concerne (a) ?

Oui

Non

Si oui en (b)

Veillez déterminer clairement l'information additionnelle requise pour vous permettre de
prendre une décision

Canada



(c) Est-ce que votre ministère ou Agence peut fournir un avis d'expert concernant l'évaluation environnementale du projet à une autorité responsable conformément au paragraphe 12(3) de la LCÉE ? Oui Non

Précisez le sujet :

Aspect navigation et maintien du statu de navigabilité des
cours d'eau touchés par ce projet.

Si vous avez répondu « oui » à la question (b), le Règlement stipule que vous devez demander des renseignements supplémentaires dans les 10 jours suivant la décision prise.

Si vous avez répondu oui aux questions (a) et/ou (c) :

Identifiez la personne-ressource pour l'évaluation environnementale :

Nom et titre : Daniel Hardy, Chef, protection de l'habitat du poisson

Adresse : Institut Maurice Lamontagne, 850, route de
la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli QC, G5H 3Z4

Téléphone : (413) 775-0646

Télécopieur : (413) 775-0658

Courriel : _____

Veuillez retourner par télécopieur le présent document à : Eric Giroux (Fax: 418-649-6443)

Personne ayant complété ce formulaire :

Richard Jones, Agent LPEN

Date :

2003-01-17

Canada

03-01-15 Rapport de décision - Coordination fédérale Eastmain-Rupert.doc

